

La faiblesse du bill C-152 réside en ce qu'il ne prévoit pas de formule de rechange qui pourrait obliger les gouvernements en place à négocier sérieusement de façon à trouver, une fois pour toutes, les moyens de développer les richesses naturelles du pays, surtout celles du Québec. On parle, à l'article 1 du bill, de la formation d'une régie, puis il ne s'agit que de généralités sans conséquences, où il n'est question d'aucune garantie que cette loi bénéficiera réellement à tous les Canadiens et non pas seulement à quelques-uns d'entre eux.

Cette loi ne changera absolument rien au Québec, mais elle continuera de faire profiter les autres provinces des crédits qui seront affectés à cette fin. Comme conséquence, le ministre nous présentera ce même bill l'an prochain pour y changer tout au plus quelques mots et lorsqu'on demandera au ministre si des pourparlers visant à faire bénéficier le Québec des mêmes avantages que les autres provinces sont en cours, le ministre répondra encore: Si les choses clochent, c'est la faute du Québec.

Il est temps que nous prenions nos responsabilités et que nous reconnaissons qu'au Québec des richesses immenses sont inexploitées, gaspillées de façon éhontée, à cause de l'inertie de nos gouvernements, qui ne songent qu'à s'assurer des votes.

Les Québécois devraient enfin s'ouvrir les yeux et cesser d'accorder leur confiance aux politiciens du Québec comme à ceux d'Ottawa, qui ne sont élus que pour entreprendre des guerres de mots et non pas la mise en valeur des richesses naturelles, afin de les mettre au service des Canadiens.

J'espère qu'un jour, à Ottawa comme à Québec, nous aurons comme chefs de gouvernement des hommes responsables, dignes d'être qualifiés d'hommes d'État et qui se feront un devoir de développer nos richesses naturelles et de les mettre au service de la population.

Ce n'est qu'à cette seule condition que nous pourrions dire que des projets de loi comme le bill C-152 rendront vraiment service aux Canadiens et favoriseront vraiment le développement des richesses naturelles. Autrement, ce n'est que verbiage et perte de temps. Il est malheureux que personne, me semble-t-il, ne s'intéresse à régler le problème. On préfère s'enfouir la tête dans le sable, la montrer, faire trois déclarations et entreprendre une guerre de tapis rouge, comme le disait si bien le très honorable premier ministre (M. Trudeau). J'espère qu'on finira par comprendre ce qu'il a dit: Finies, les folies. Je souhaite qu'il le comprenne lui-même et qu'il dise à ses ministres de négocier non pas en tant que libéraux, mais en tant que Canadiens, pour mettre en valeur les richesses de notre pays.

[M. Fortin.]

Voilà le souhait que je formule. Je demande au ministre de tenter d'améliorer la teneur du bill et de donner une garantie quelconque au Parlement à l'effet que les richesses naturelles seront mises en valeur d'un océan à l'autre et non seulement dans une région du pays.

[Traduction]

**M. Robert Simpson (Churchill):** Monsieur l'Orateur, le bill C-152 déclare qu'il s'agit d'une loi modifiant la loi sur les parcs nationaux. C'est en soi, j'imagine, un vaste sujet pour ceux qui voudraient en discuter. Cependant, en lisant le bill, j'ai remarqué qu'il ne contenait en réalité que deux points principaux: l'un, la constitution d'une société de la Couronne destinée à administrer les parcs nationaux et l'autre, l'établissement des limites des parcs nationaux existants.

Je dirai d'emblée que je m'oppose énergiquement au projet du gouvernement tendant à établir une société de la Couronne pour administrer nos parcs nationaux car je pense, ainsi que beaucoup d'autres députés qui m'ont précédé, que ce projet n'est rien d'autre qu'un moyen supplémentaire de transférer les attributions du gouvernement à un groupe de personnes constituées en société de la Couronne et de permettre au gouvernement de se laver de toute responsabilité de la gestion des parcs nationaux.

En examinant plus attentivement le bill C-152, nous constatons que si le ministre, dans sa sagesse, estime que la société de la Couronne n'administre pas les parcs à son gré, il peut intervenir et opposer son veto à toute décision qu'elle prendrait. Je ne sais trop si c'est là un aveu tacite du gouvernement reconnaissant que les sociétés de la Couronne pourraient faire mieux en ce qui concerne l'administration de nos parcs. C'est peut-être vrai. Cependant, je pense que cela va plus loin car, je le répète, le gouvernement ne peut miser sur les deux tableaux.

J'ai déclaré que je ne voyais pas d'un bon œil le gouvernement constituer une société de la Couronne pour administrer les parcs nationaux. Pourtant, dans un certain sens, ce n'est peut-être pas une mauvaise idée car lorsque je considère certaines des politiques appliquées par nos sociétés de la Couronne, je constate qu'elles assurent quelques bénéfices supplémentaires en sus de ce que le gouvernement est prêt à faire pour ceux qui font usage de nos parcs nationaux.

Je signale en particulier le parc national de Clear Lake, au Manitoba, où se tient chaque année un important tournoi de golf qui jouit d'une grande publicité: c'est le tournoi Grey Owl, qui ouvre la saison dans le parc national. Cet événement est très avantageux du point de vue économique à cette époque de l'année, car il se tient durant la première fin